

La Communauté de Communes du Pays de Hasparren et la Communauté de communes de Errobi cosignent prochainement un « Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle » pour encourager le développement de l'Education Artistique et Culturelle sur leurs territoires. Ce dispositif permettra d'accompagner et cofinancer des parcours de sensibilisation et de création à destination des publics scolaires du territoire. Avec ces parcours culturels, il est proposé de partir à la découverte du cirque, du théâtre, de la danse, de la musique et des arts plastiques par le biais de rencontres et d'ateliers avec des artistes professionnelles et par la découverte d'oeuvres de spectacle vivant, d'arts visuels ou encore de cinéma.

C'EST QUOI LE « CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE » DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ERROBI ET DU PAYS DE HASPARRÉN ?

UN CONTRAT :

c'est un engagement ...

TERRITORIAL :

...en faveur de la « Culture pour tous » sur les territoires des deux Communautés de communes...

ÉDUCATION :

... pour permettre aux enfants, aux jeunes et aux usagers des centres médico-sociaux du territoire...

ARTISTIQUE ET CULTURELLE :

... d'aborder les diverses disciplines artistiques et culturelles.

QUI ÉTABLIT CE CONTRAT ?

C'est un partenariat entre les deux Communautés de communes Errobi et Hazparneko Lurraldea, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

POUR QUOI FAIRE ?

Pour encourager le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur les territoires de Errobi et de Hazparne.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Il est proposé de partir à la découverte du cirque, du théâtre, de la danse, de la musique, et pourquoi pas des arts plastiques, de la photographie ou autre, à travers des parcours de sensibilisation et de création.

C'EST QUOI UN PARCOURS ?

C'est un ensemble d'activités culturelles s'étendant sur 10h minimum et visant à développer chez le participant une sensibilisation, un éveil artistique à une ou plusieurs disciplines. L'ambition de chaque parcours est de permettre à chacun de : « Voir, Pratiquer et Rencontrer ». Un parcours se compose de plusieurs étapes telles que : les ateliers de pratiques artistiques, les rencontres avec des artistes, les représentations spécifiques, la visite « côté coulisse » d'un lieu de spectacle,...

QUI ANIME LES PARCOURS ?

Ce sont des intervenants artistiques ou culturels professionnels dont le rôle est d'initier les participants à une pratique artistique à travers les interventions. Ils sont responsables de leurs bons déroulements. La structure accueillante (école, centre médico-social, centre de loisirs, ...) est responsable des participants lors des différentes activités : a minima, un responsable doit être présent lors de chaque activité.

QUI FAIT QUOI ?

Les projets reposent sur un trinôme constitué par l'opérateur culturel (la Communauté de communes), le partenaire artistique (l'artiste intervenant) et le professionnel enseignant ou éducateur. Tous ces partenaires se réunissent, à plusieurs reprises, pour construire ensemble le parcours.

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

10-15h d'ateliers de sensibilisation à une pratique artistique avec un professionnel. 🎨 🎭 🎪 ...

Rencontre avec une œuvre. Assister à une représentation, une exposition etc. hors de l'établissement.

Rencontre avec un artiste et la découverte de son univers. Ces rencontres se font généralement au sein de l'établissement.

QUI PAYE QUOI ?

Le financement est assuré conjointement par :

- la structure accueillante (école, centre médico-social, centre de loisirs, ...),
- la DRAC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes,
- les Communautés de communes Errobi et Hazparneko Lurraldea pour les actions sur leur territoire respectif,
- et aussi dans certains cas : le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, la CAF, l'OPLB, ...



LES PA ACCOM

L'acco
budg
des de
Par ail
pour le
profes
organ

Les partenaires cosignataires du Contrat Territorial d'Education Artistique (CTEA) :

